



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 3 juillet 2024

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE		X	P. BECQUET
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME		X	P. SENECHAL
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD (secrétaire de séance)	X		
Jean Louis WOOTS (quitte la séance à 19h15)	X		
Bernadette CAMPHIN (quitte la séance à 19h15)	X		
Alain DUFRESNE (quitte la séance à 19h15)	X		
Joël LAURENT	X		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 29 mai 2024
2. Renouvellement du mobilier de la salle des fêtes
3. Travaux d'éclairage public
4. Dénomination de voirie – lotissement Four à Briques
5. Rétrocession – Four à Briques
6. Etude – Déclaration d'utilité publique – Chemin de la mémoire RD 55
7. Autorisation de marché de travaux - chemin de la mémoire RD 55
8. Autorisation de marché de travaux – aménagement d'un parc paysager
9. Autorisation de marché de travaux – création d'un SAS d'entrée à la mairie
10. Acquisition de la parcelle AD 546 rue de l'égalité
11. Clôture de la régie « bibliothèque municipale »
12. Tarif livre non rendu à la médiathèque
13. Questions diverses

Début de séance : 19h00

1. Approbation du PV du 29 mai 2024

Pierre Sénéchal : Nous allons pouvoir ouvrir l'ordre du jour du Conseil municipal : point numéro un, approbation du PV du 29 mai 2024. Vous avez pu remarquer qu'il était assez long, des remarques des questions ?

Jean-Louis Wouts : Oui, en fait tous les propos de Madame Fournier n'ont pas été relatés.

Pierre Sénéchal : Soit vous nous les donnez là maintenant ce qui n'a pas été relaté. Sinon on indiquera sur le prochain que vous considérez que tous les propos n'ont pas été relatés. Ok ? Pas d'autre remarque ? On peut passer au vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
	19	Votants

2. Renouvellement du mobilier de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du nouveau mobilier pour la salle des fêtes afin d'améliorer les conditions d'accueil et le service aux utilisateurs. Le mobilier actuel datant de 2006, vieillissant et en partie endommagé, ne répond plus aux besoins des divers événements organisés dans cette salle.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs spécialisés dans le mobilier de collectivités pour renouveler les chaises, les tables rectangulaires et les tables demi-ronde.

Après étude des 4 propositions reçues, le choix s'est porté sur l'offre de la société FORMA, Mobilier de bureaux et de collectivités, 46, Rue d'Amiens à 62000 ARRAS pour un montant total de 33 332.40 euros hors taxes (remise exceptionnelle et écocontribution comprise).

La livraison et le montage sont incluses.

Il est proposé :

- d'approuver l'acquisition de mobilier pour la salle des fêtes auprès de la société FORMA pour un montant de 33 332.40 euros hors taxes.
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et pour procéder à l'engagement des dépenses correspondantes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à réutiliser et/ou céder le mobilier existant après inventaire.
- Dit que la dépense a été prévue du budget communal de l'exercice en cours.

Questions :

Jean Louis Wouts : Oui, une question est-ce que vous avez porté votre attention sur le poids des tables ?

Patrick Becquet : Oui.

Pierre Sénéchal : Oui surtout penser à nos ouvriers, ils les manipulent. Ainsi que les personnes qui installent pour les mariages et les rangent le lundi matin.

Geneviève Bacq : On a fait attention à la qualité, au poids.

Bernadette Camphin : Est-ce que vous avez une photo du mobilier choisi ?

Geneviève Bacq : Non, pas de photo.

Pierre Sénéchal : On peut passer au vote ?

Vote:

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

3. Travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de rénover l'éclairage public des sites suivants :

- Remplacement des 15 mâts de la résidence des Verts Feuillages
- Rénovation des 6 projecteurs du stade de football en led
- L'ajout d'un mât résidence du 8 mai

Monsieur le Maire ajoute que l'éclairage du stade de football présente des dysfonctionnements fréquents et ne répond plus aux normes de performance énergétique en vigueur. Cette rénovation vise à améliorer l'éclairage nocturne et réduire la consommation énergétique par le biais d'une commande déportée avec extinction automatique sur plage horaire.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société INEO Réseaux Nord Est – Agence Réseaux Nord – 304 rue de la Voyette à 59812 Lesquin pour un montant total de 24 523.33 euros hors.

Une option pour la réfection des massifs des mâts de la résidence des Verts Feuillages a été demandé. Les travaux sont chiffrés à 3 456 euros hors taxes. Cette option sera validée uniquement en cas de besoin.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver les projets de rénovation des éclairages publics cités ci-dessus,
- De confier les travaux à la société INEO Réseaux Nord Est pour un montant de 24 523.33 euros hors taxes, qui pourra être revalorisé avec l'option réfection de massifs à la résidence Verts Feuillages à 28 069.33 euros hors taxes.
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette rénovation et pour procéder à l'engagement des dépenses correspondantes.
- Dit que la dépense a été prévue au budget communal de l'exercice en cours.
- De solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération.

Questions :

Jérôme Bruyère : Je voulais juste parler du stade de foot, je ne m'y suis pas plus intéressé que ça mais je voulais parler des Verts feuillages. Expliquer qu'en fait c'est vraiment nécessaire de faire des travaux à ce niveau-là pour maintenir la sécurité aux Verts feuillages. Et en parlant de sécurité je me suis rendu compte tout à l'heure, comme vous le savez tous, les Verts feuillages, on est sur une zone spécialisée piéton vélo, 20 km/h, avec des places de parking matérialisées. Or, depuis quelques temps maintenant, en fait le stationnement devient anarchique, et ça n'assure plus la sécurité des enfants qui jouent dans cette cité. En fait on n'a plus de visibilité sur les différents virages et ça devient un vrai problème, c'est un vrai problème de sécurité et quand je parle de sécurité on parle de sécurité routière on parle de sécurité des enfants et pas du sentiment d'insécurité qui est monté en épingle dans le village par certaines personnes et qui permet une forte montée du rassemblement national dans notre commune. Parce que là ce n'est pas très bien.

Alain Dufresne : Non je suis désolé, là ça ne va pas. Vous prenez acte que l'on s'en va, là ça va trop loin.

Olivier Evrard : Pourquoi ?

Alain Dufresne : Acte de sécurité, parler du RN, ça n'a pas lieu d'être. De même que votre maillot Palestine, ça n'a pas lieu d'être non plus.

Olivier Evrard : Ce n'est pas vous qui décidez...

Alain Dufresne : Non non moi je m'en vais, je peux pas rester comme ça. Et vous notez qu'il y a un incident

Pierre Sénéchal : S'il vous plaît...

Alain Dufresne : Le petit rire de Monsieur Evrard en dit long.

Olivier Evrard : Vous l'interprétez comme vous voulez et j'assume bien mes propos.

Bernadette Camphin : C'est quand même grave d'en arriver là.

Olivier Evrard : Oui tout à fait, je suis d'accord avec vous.

Jérôme Bruyère : C'est très très grave.

Bernadette Camphin : Mais vous feriez bien de penser à vous.

Jérôme Bruyère : C'est une menace Mme Camphin ? C'est une menace ça.

Brouhaha, inaudible.

Alain Dufresne, puis Bernadette Camphin, puis Jean-Louis Wouts se lèvent.

Pierre Sénéchal : S'il vous plaît, soit Mesdames et Messieurs vous restez soit...

Alain Dufresne : Non, on s'en va et je demande à ce que l'incident soit marqué.

Pierre Sénéchal : M. Dufresne, permettez que je puisse m'exprimer avant que vous partiez. Je regrette votre départ.

Alain Dufresne : On s'y attendait

Pierre Sénéchal : Moi pas du tout, je vous le dis franchement. Et je n'étais pas au courant de cette intervention.

Olivier Evrard : C'était préparé votre départ ?

Alain Dufresne : On l'avait préparé. On attendait que Monsieur fasse la réflexion.

Jérôme Bruyère : Ha c'était moi ? C'est moi la cible ?

Alain Dufresne : Ça on s'en doutait que ça allait venir de vous.

Pierre Sénéchal : Moi je ne savais pas.

Alain Dufresne : En tout cas vous mettez sur le PV et que c'est suite à une réflexion liée au RN.

Pierre Sénéchal : M. Dufresne, je ne comprends pas toujours votre attitude, je vous le dis.

Alain Dufresne, Bernadette Camphin et Jean-Louis Wouts quittent la salle du conseil .

Pierre Sénéchal : On continue je suis désolé. Ça s'appelle un incident de séance, j'en suis désolé pour les gens qui sont là pour leur premier conseil, c'est la première fois que ça m'arrive en 15 ans en mairie. Bon et bien nous continuons puisque le quorum est toujours atteint.

Jérôme Bruyère : oui alors donc si on pouvait avoir une vraie réflexion sur la sécurité dans les Verts feuillage ?

Pierre Sénéchal : Avec plaisir, donc on mettra à l'ordre du jour dans un prochain groupe de travail. Ce sera en septembre maintenant puisqu'il y a ce qu'on appelle les vacances, et donc il n'y aura pas de groupe de travail juillet-août ce qu'il ne vous empêche pas d'ailleurs d'y réfléchir seul ou à plusieurs si vous vous voyez et puis on mettra au prochain ordre du jour. Ce qui me désole c'est d'entendre « on avait prévu de partir » donc au théâtre ça ça s'appelle de la mise en scène, je suis désolé. Allez, on passe, il faut voter. Ces travaux, ce sont des travaux importants pour lesquels quand même je tiens à vous signaler qu'on va aller chercher des subventions et que je pense on aura atteint presque 90% de la rénovation de l'éclairage public dans le village, c'est une bonne chose.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	

	16	Votants
--	----	---------

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

4. Dénomination de voirie – lotissement Four à Briques

Conformément à l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.
 Vu l'article 169 de la loi 3DS stipulant que le conseil municipal procède à la dénomination des voies,
 Vu le décret 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

Afin de faciliter le repérage des services de secours, le travail de la poste et des autres services publics, localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le plan joint avec pour dénomination du lotissement : résidence du Four à Briques.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.



Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Pour information, dans certaines villes, la coutume est de donner des noms de président des noms de vous avez... Par exemple Victor Hugo il y a déjà pas mal ! On préfère donner des noms locaux. Pourquoi « résidence du four à briques », tout simplement parce qu'un ancien m'avait dit que son père avait un four à briques et effectivement lorsqu'on a commencé les premiers travaux de terrassement on a retrouvé les fondations du four à briques. Souvent on me demande pourquoi « buisson aux œufs », tout simplement parce qu'autrefois ce terrain vague c'était le lieu où les faisans venaient faire leur nid et donc il y avait des buissons avec des œufs. Voilà pourquoi on choisit des noms sur les lieux dits. ça nous demande un gros travail parfois aussi pour aller rechercher sur les cartes les noms et puis les explications.

Annie-Claude Fournier : Faudra le mettre dans le BM.

Pierre Sénéchal : Bien sûr qu'on pourra le mettre dans le bulletin municipal, tout à fait. Allez, on vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	

	16	Votants
--	----	---------

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

5. Rétrocession – lotissement Four à Briques

Le lotissement, sis rue de l'égalité, nommé résidence du Four à Briques a été autorisé le 14 février 2023 par le permis d'aménager référencé PA 62371 22 00001.

Il est composé de 24 lots libres de constructeur et 8 lots destinés à la location.

Le lotisseur représenté par la société Stempniak a sollicité la commune pour une rétrocession à l'amiable. La rétrocession aura lieu après achèvement complet des travaux de voiries, d'espaces verts, de réseaux et d'éclairage public.

Il est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires afin d'engager la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement dans le domaine privé de la commune dès achèvement complet des travaux de voiries, d'espaces verts et de réseaux et d'éclairage public,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes pièces utiles à cette décision.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Alors rétrocession ça veut dire que, sous condition, ce n'est pas que dès qu'on va voter ça ne veut pas dire que le lotissement est rétrocédé dans le domaine communal, ça veut dire que si toutes les conditions que nous posons sont remplies, le lotissement reviendra dans le domaine communal. Quel est l'intérêt ? c'est bien entendu que pour les gens qui vont acheter là et qui vont faire bâtir, l'éclairage public nous revient, ça veut dire que quand il y a une ampoule à changer c'est la commune qui la change sinon si ce n'est pas rétrocédé. Aussi, notamment la rétrocession dans le domaine communal permet à la commune de rétrocéder dans le domaine de la communauté d'agglomération l'assainissement. C'est important parce que si jamais il y a un tuyau qui est bouché je ne vous dis pas, si les gens doivent aller eux-mêmes nettoyer le tuyau, ça peut devenir vite compliqué. Donc il reste un certain nombre de choses à lever et de même au buisson aux œufs, lassé que les gens en ont marre de Territoire 62, nous avons fait les travaux bien qu'aujourd'hui, officiellement ce lotissement n'est toujours pas rétrocédé puisque nous ne sommes jamais passés chez le notaire pour signer l'acte. Or pour qu'il y ait une rétrocession il faut que l'acte notarié soit signé et jusqu'à preuve du contraire on n'a jamais été convoqué. On l'a d'ailleurs dit à maintes reprises à Territoire 62, ça ne semble pas trop les perturber. Je pense qu'on n'aura pas ce genre de problème avec le lotisseur du Four à Briques, qui est très correct et qui fait les choses dans les formes et dans les règles. Des remarques sur la rétrocession sous condition ? Allez, on vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

6. Etude – déclaration d'utilité publique – chemin de la mémoire RD 55

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt et l'importance de créer un cheminement piétonnier de la mémoire sur la RD 55. Ce projet vise à valoriser le patrimoine historique de la commune, à sécuriser la route départementale dépourvue d'accotements, à favoriser la mobilité douce et à créer un espace de recueillement et de réflexion pour les habitants et les visiteurs.

Vu la délibération DE-2016-011 approuvant le projet d'aménagement de la route départementale 55 et autorisant Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions foncières à l'amiable,

Considérant que la commune a pu acquérir les parcelles cadastrées HA 140, 142 et 144 situées entre le centre équestre et avant le parc du centenaire (parcelles en vert sur le plan du point 7), mais pas l'ensemble des parcelles permettant la faisabilité du projet,

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de procéder à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de justifier l'expropriation des parcelles concernées et de garantir la légitimité et la faisabilité du projet.

Le bureau d'étude Verdi, spécialisé dans les études d'aménagement et de développement territorial, a été identifié comme étant compétent pour mener à bien cette étude qui comprend 2 phases :

1. Constitution des dossiers de DUP et d'enquête parcellaire (recueil des données, constitution des pièces techniques, dossier d'enquête parcellaire, réunions et restitution).
2. Suivi du dossier d'enquête publique et ajustement (suivi des procédures, réunions et restitution).

Le montant de cette étude est de 11 125 euros hors taxes.

Il est proposé :

- D'approuver le lancement de l'étude pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant la mise en place d'un cheminement piétonnier de la mémoire sur la RD 55.
- De confier la réalisation de cette étude au bureau d'étude Verdi pour un montant de 11 125 euros hors taxes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat et document relatif à la mission confiée au bureau d'étude Verdi.
- De solliciter, le cas échéant, toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : C'est quand même un projet qui me tient tout particulièrement à cœur. C'est un projet que j'avais déjà quand j'étais encore conseiller municipal et franchement je ne comprends pas, je ne comprends pas la réticence. Ceux qui font de la marche à pied, ceux qui promènent leur chien, les enfants qui vont jouer au foot : pas de trottoir ! Et ceux qui ont, comme moi, vu le centenaire, vu l'opération des feux d'artifice... c'est terrible le soir quand il y a une manifestation là-haut et qu'il faut redescendre le long de la RD 55 sans trottoir. On ne demande pas la lune, on demande une bande de 10 mètres ce n'est pas énorme. Je ne comprends pas la réticence des propriétaires à nous vendre la partie basse. Notre objectif à nous est de faire un trottoir qui permet de grimper là-haut en toute sécurité et dans un 2e temps, on avait un lourd travail qui a été mené avec des étudiants canadiens et quelques personnes de Givenchy sur l'histoire de ce monument. En effet, je trouve toujours dommage et je vois souvent, des collégiens qui arrivent, ils garent un bus tout là-haut, ils font le tour en vitesse et ils remontent dans le bus. Ce monument a une histoire, il n'est pas arrivé là par hasard et donc on a mené un lourd travail avec les étudiants de 19 panneaux pédagogiques très beaux, qui ont été réalisés et qui seront positionnés tout au long de cette montée pour expliquer aux gens l'histoire de ce monument l'histoire, de la bataille de Vimy, l'histoire de la construction. Donc ce n'est pas pour le plaisir qu'on va acheter ça, ça répond à la fois à 2 axes : l'axe de la sécurité et l'axe de l'histoire du lieu. Je pense que c'est important, c'est vraiment important de réaliser ce job.

Guillaume Vega : Je pense aussi qu'il y a un axe aussi de connecter le lieu historique aux commerces du village ou au village.

Pierre Sénéchal : Voilà c'est dommage qu'on doive aller en DUP... mais bon on va y aller puisqu'on a tout essayé. Franchement ça fait des années, j'ai essayé, j'ai essayé d'acheter, j'ai essayé de proposer un prix plus intéressant... d'ailleurs la DUP fait que le prix auquel on achètera sera nettement moins intéressant que le prix qu'on avait proposé. Après ils pourront aller en appel, tout ça peut prendre quelque temps, mais c'est comme ça. Voilà, on a le projet qui est prêt, ficelé. On a un bureau d'études qui nous a dessiné et cetera. On garde la haie existante, on garde de la verdure et pour que les petits oiseaux puissent toujours nicher. Je ne sais pas trop quoi dire sur ce sujet parce que c'est un sujet qui me peine. Ça serait tellement bien si les enfants pouvaient aller à pied. Bien, est-ce qu'il y a d'autres gens qui ont des choses à dire là-dessus ? On passe au vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

7. Autorisation de marché de travaux – chemin de la mémoire RD 55

Vu la délibération DE-2016-011 approuvant le projet d'aménagement de la route départementale 55 et autorisation Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions foncières à l'amiable,



Considérant que la commune a pu acquérir les parcelles cadastrées HA 140, 142 et 144 situées entre le centre équestre et avant le parc du centenaire (parcelles en vert sur le plan),

Considérant que la municipalité souhaite lancer une étude pour monter un dossier de déclaration d'utilité publique pour expropriation et dossier d'enquête parcellaire afin de réaliser un cheminement piétonnier de la mémoire sur la route départementale 55,

Considérant que ce projet a pour objectifs :

- La promotion de la mobilité douce,
- La sécurité des usagers en séparant les flux de piétons, cyclistes et les véhicules, et en installant un éclairage adapté,
- L'amélioration du cadre de vie en intégrant des plantations locales, du mobilier urbain, etc... le long de la liaison pour offrir des points de détente,
- La valorisation touristique et patrimoniale en facilitant l'accès au Mémorial Canadien, au parc du centenaire et en installant des panneaux explicatifs de la 1^{ère} guerre mondiale,
- Le développement durable en choisissant des matériaux durables dans une intégration paysagère.

Ce projet sera élaboré avec les partenaires institutionnels et notamment les services du Département.

La création de cette liaison douce vise à promouvoir une mobilité durable et sécurisée en valorisant le patrimoine culturel et naturel de la commune.

Le marché de travaux sera constitué d'une tranche ferme (sur les parcelles communales) et d'une tranche optionnelle (sur les parcelles à acquérir).

Il est proposé :

- De solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération, notamment le fonds biodiversité du Département,
- Dit que la commune s'engage à entretenir et garantir le bon état des réalisations,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Pour les arbres, tous les ans, le département met toute une série d'arbres locaux qu'on peut acheter à des prix défilants toute concurrence. Donc on ne va pas se priver de prendre des essences

locales plutôt que d'aller prendre des palmiers dont on n'est pas sûr de la réussite, compte-tenu du temps et de la flotte qui tombe. Pas de remarque ?

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

8. Autorisation de marché de travaux – aménagement d'un parc paysager

Dans le cadre de l'aménagement de la résidence du Four à Briques, la commune a fait l'acquisition des parcelles 1032, 1033 et 1041, rue de l'égalité, pour une superficie de 60a et 63 ca. Cette acquisition a été actée par délibération DE-2023-037 du 6 décembre 2023.

Conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme approuvé le 8 mars 2017,

Considérant :

- L'importance d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune,
- La nécessité de créer des espaces verts conviviaux et attractifs pour les familles, les sportifs, et les visiteurs,
- La volonté de renforcer l'attractivité touristique et économique de la commune,

En collaboration avec les partenaires institutionnels, le projet d'aménagement paysager sera élaboré par le bureau d'études Mobesta Ingénierie avec les objectifs suivants :

- Fournir aux habitants un lieu agréable où se détendre, se promener, et pratiquer des activités de plein air.
- Créer des lieux de rassemblement pour les familles, les amis, et les voisins, favorisant ainsi les interactions sociales.
- Promouvoir la biodiversité en plantant des espèces végétales indigènes pour soutenir la biodiversité locale et créer des habitats pour la faune.
- Sensibiliser les visiteurs sur l'importance de la conservation de la nature et des pratiques durables à travers des panneaux informatifs.
- Mettre en place des systèmes de gestion durable de l'eau par le biais d'un bassin aménagé
- Privilégier l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement pour les aménagements et le mobilier urbain.

Ainsi la réalisation du parc paysager représente un investissement majeur dans le bien-être des givenchysois, la protection de l'environnement et le dynamisme de la ville.

Il est proposé :

- De valider les travaux,
- De solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération, notamment le fonds biodiversité du Département,
- Dit que la commune s'engage à entretenir et garantir le bon état des réalisations,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Bon c'est quand même le point fort de ce lotissement, je crois qu'on a quand même beaucoup travaillé, merci à tous pour le travail sur ce sujet. On a beaucoup travaillé à l'équilibre des parcelles et des zones vertes et à la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Compte tenu de ce qui a été fait, compte tenu du travail qui a été produit par la communauté d'agglomération qui représentait la communauté d'agglomération, je pense que ce lotissement sera un exemple en matière d'espaces verts et en matière de gestion des eaux. Je pense qu'on sera très fier de ce lotissement. Ça va être un joli parc, avec un cheminement, avec des plantations, avec un éclairage bas solaire. Je rappelle que ça va être pour nous le premier lotissement avec un éclairage public solaire.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour**9. Autorisation de marché de travaux – création d'un SAS d'entrée à la mairie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité un sas d'entrée à la mairie afin de renforcer la sécurité et d'améliorer l'accueil du public.

Ces travaux permettront d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment, réduisant ainsi les déperditions de de chaleur. Il est prévu également la refonte du cheminement PMR afin de le rendre accessible selon la réglementation actuelle pour un ERP « neuf ».

Il est proposé :

- De valider les travaux,
- De solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération, notamment le fonds de concours transition durable et soutien aux communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : C'est important parce que quand vous descendez et que vous voyez à la porte de la mairie deux immenses radiateurs qui tout l'hiver chauffent la place parce que la porte est tout le temps ouverte, je crois qu'on va y on va gagner à mettre un sas pour les économies d'énergie.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un nouveau bail avec l'exploitant agricole.
- De solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes compétents pour financer cette opération.
- Dit que le notaire mandaté sera Maître Bailleux, notaire à Hénin-Beaumont,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour réaliser l'acquisition et toutes démarches nécessaires.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Il s'agit du terrain qui est la continuité, si vous repérez le cimetière en face avant il y a le parc. C'est l'ensemble des parcelles du four à briques, c'est une zone naturelle et on va laisser par un bail l'usage à l'agriculteur pour y mettre ses vaches. Si un jour il les retire, cette zone-là deviendra obligatoirement soit une extension de verger soit un parc, en tout cas ça restera une zone naturelle, zone verte. Que ce soit bien clair ! On n'achète pas dans une perspective de faire des maisons, voilà ! C'est une belle zone, c'est grand, donc 18 000€ c'est tout à fait correct pour de la terre agricole.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

11. Clôture de la régie de recettes « bibliothèque municipale »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Considérant que l'inscription à la médiathèque est gratuite,

Considérant que la régie de recettes pour le fonctionnement de la médiathèque n'a pas fait l'objet d'opération comptable aux cours des derniers exercices, il est nécessaire de clôturer cette régie afin d'améliorer la lisibilité et la simplification de la gestion des opérations budgétaires.

Vu l'arrêté en date du 16/10/2001 portant création de la régie nommée « bibliothèque municipale » ;

Vu la demande du Service de Gestion Comptable,

Il est proposé à l'assemblée :

- De clôturer à compter de ce jour la régie de recettes nommée « bibliothèque municipale »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires pour l'exécution de cette décision.

Remarque(s) :

Pierre Sénéchal : Bien, donc une régie qui ne fonctionnait plus puisqu'on a décidé de, vous souvenez il y a quelques années, de rendre l'inscription à la médiathèque gratuite, donc y a y a plus lieu d'encaisser de l'argent. On va fermer cette régie.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

12. Tarif livre non rendu pour la médiathèque

Par délibération du 9 février 2006, le conseil municipal a fixé à 10 euros, le montant par livre non rendu à la médiathèque, pour perte ou autre motif.

Compte-tenu des tarifs des ouvrages,

Il est proposé :

- De fixer le tarif pour livre non rendu à 20 euros.
- Dit que le règlement de la médiathèque sera actualisé.

Remarque :

Pierre Sénéchal : Alors certains pourraient se dire « il ferme la régie puis après ils disent qu'il faudra rembourser un livre à 20€. Comment ils vont faire ? ». Non, ce n'est pas du tout la même chose, on ne rembourse pas en liquide à la bibliothèque, ce sera un titre de paiement. On établira une facture, un titre de paiement et ils devront payer à ce qu'on appelait autrefois la perception, ce n'est pas nous qui encaisserons.

Patrick Becquet : Pour vous dire qu'à l'heure actuelle, on a quand même un peu plus d'une centaine de livres, entre 140 et 150 livres qui sont dans la nature. Pour certaines personnes, un peu plus de 2 ans. A un moment donné, ces livres il faut qu'ils rentrent, parce qu'il y a des livres qui nous appartiennent mais y a des livres qui ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent au département ce qui fait que là aussi le département nous talonne derrière pour récupérer leurs livres. Concernant le non rendu à 20€, on ne va pas demander au bout d'une semaine 20€, en sachant qu'à l'heure actuelle on est sur un délai de 3 semaines et au bout de 3 semaines il y a une relance qui est faite par mail aussi par téléphone, et on attend encore un délai supplémentaire avant de réclamer.

Pierre Sénéchal : Il y a beaucoup de gens qu'on a contacté qui ont dit « bah oui je ne me souvenais pas pas que je l'avais », ça se passe dans la bonne humeur, il n'y a pas de souci. Allez, on vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Joël LAURENT Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	0	
Contre	0	
	16	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour

13. Questions diverses

Pierre Sénéchal : Alors écoutez mais le Conseil a l'opposition avait prévu les questions diverses, moi je vous propose d'y répondre parce que ça apparaîtra au compte rendu du Conseil et ils en prendront connaissance.

1) Certaines communes ont décidé de donner un coup de pouce financier (exemple : 50€ à des particuliers) en cas de découverte de nid de frelons chez eux et en cas d'appel à un professionnel pour l'élimination. Cette proposition, pourrait-elle faire l'objet d'une future délibération ?

Pierre Sénéchal : J'avais envie de répondre « elle pourrait », et j'aurai répondu à la question. Pourrait-elle ? Je n'ai pas attendu avec Valentino notamment pour agir. Je vous signale qu'il y a 2 ans j'ai écrit au président de la République en lui demandant que l'extermination des frelons asiatiques pas des frelons parce que le pauvre frelon lui il n'y est pour rien, le frelon asiatique soit une cause nationale. Bon j'ai dû avoir le 17e secrétaire du président de la République celui qui est juste avant l'entrée de cave, qui m'a répondu une réponse bateau comme toujours, ça ne les intéresse pas. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là, l'an dernier nous avons distribué aux gens que nous avons repérés dans ces sites stratégiques, nous avons distribué des pièges à frelons asiatiques ainsi que le produit pour les pièges et en quantité. Nous ne nous sommes pas non plus arrêtés là, tous les ans avec Valentino nous faisons la tournée des grandes propriétés où y a des grands arbres et on demande avec beaucoup de respect et de gentillesse aux gens si on peut aller regarder un peu, s'il y a dans la ramure s'il n'y a pas des nids. On ne s'est toujours pas arrêté là, puisque je vous le dis, il y a Givenchy, une personne qui a une entreprise qui a pignon sur rue, qui s'occupe de l'élimination de tous les nuisibles, rats etc... et qui agit sur la commune de Givenchy, non pas gratuitement, mais pour le simple prix des produits. C'est-à-dire qu'il y a 0 main d'œuvre, donc moins de 50€. Ce monsieur, il agit dans la journée. Il est très bien équipé et il nous rend de grands services. Voilà, juste une simple remarque, je trouve assez cocasse que des gens qui ne votent pas de budget, soient très prompts à créer des nouvelles dépenses. On pourrait donner 50€, mais pourquoi ne pas donner 50€ pour celui qui a des rats ? Parce que c'est pareil... Bon allez, en tout cas sachez, et dites autour de vous, si les gens ont un nid de frelons, ils appellent la commune tout de suite et on les met en relation avec cette entreprise qui agit sur le territoire de Givenchy en Gohelle, sans prendre le moindre bénéfice, c'est-à-dire moins de 50€.

2) Dans votre programme de 2020, il était noté " faire fonctionner la maison de tous". Pourriez-vous préciser cette phrase et ce projet ? S'agit-il d'une maison des associations ?

Guillaume Vega : Nous ne sommes pas en réunion politique à débattre des propositions programmatiques des uns et des autres et que cette question ne relève pas du Conseil municipal.

3) La diffusion des conseils municipaux sur le réseau Facebook s'est-elle arrêtée par manque de moyens humains, de moyens techniques ? La municipalité ne pourrait-elle pas solliciter à tour de rôle des concitoyen(ne)s motivé(e)s par cette mission ?

Olivier Evrard : Alors effectivement la retransmission s'est arrêtée, elle était consécutive aux mesures sanitaires que nous avons vécues. En effet au-delà des moyens humains nous préférons inviter nos concitoyens à assister physiquement au Conseil municipal puisque l'entrée est libre, à écouter les échanges et les différents sujets abordés. D'ailleurs c'est l'occasion de vous le dire nous tenons disponibles à la suite de ce Conseil municipal pour répondre à vos questions sur les sujets qui ont été abordés parce que c'est aussi notre rôle d'élu d'être pédagogique dans les décisions que nous prenons.

4) Le bulletin est un outil de communication municipal au même titre que la page Facebook officielle de la mairie. Nous demandons à ce que nos textes soient également publiés sur ce réseau social comme le font, entre autres, certaines communes de la Call pour leur groupe minoritaire.

Guillaume Vega : Alors la page Facebook de la commune est une page institutionnelle à visée d'information. Il n'y a pas de communication politique de la part du groupe majoritaire néanmoins nous allons réfléchir à l'instaurer sous certaines conditions de formes et de formats.

Fin des questions diverses.

Informations

Pierre Sénéchal : Bien, j'ai moi quelques interventions à vous faire si vous permettez. Une des premières interventions que je souhaite faire, c'était rendre justice à nos 3 camarades qui sont partis car dans leur texte officiel expression libre le BM ils ont, et je pense qu'ils nous ont incriminé nous puisqu'ils ont fait part d'une rumeur dans le village, comme quoi ils bloqueraient des projets. Je veux leur rendre justice, ce n'est pas vrai, il faut dire la vérité, ils ne bloquent aucun projet et ça c'est important de le dire ! Ce n'est pas bien si des gens disent que nos 3 collègues bloquent des projets. C'est faux, ils ne bloquent rien ! Et si tenté que vous ne me croyez pas, je vous donner deux exemples. Alors un ancien et un récent. Un ancien, la boulangerie ils ont voté contre, et on l'a fait quand même ! et récemment l'inauguration du totem pour les aviateurs canadiens, ils ont voté contre et ça s'est fait quand même ! Donc il faut dire la vérité, non ils ne bloquent aucun projet. Mais rassurez-vous ils n'en débloquent aucun non plus ! La seule chose je ne comprends pas, lorsqu'on parle de choix arbitraires, l'arbitraire c'est quand ça ne correspond pas à la réalité des choses, quand c'est injuste. On pourrait parler de nos mauvais choix, qui ne sont pas les leurs mais ils ne sont pas arbitraires. Ils sont peut-être mauvais, ils ne sont peut-être pas ce à quoi ils aspiraient, ils auraient pu faire autrement mais ils ne sont pas arbitraires. Je suis désolé ce mot est mal utilisé et encore une fois je ne voudrais pas faire de la sémantique, mais quand on ne connaît pas un mot, on ne l'utilise pas. Je remarque quand même que nos choix sont assez une réussite et on peut être fiers de ce qu'on a fait. On peut être fiers et il nous reste encore 2 ans à travailler. Moi je suis fier d'être à la tête de cette équipe et fier de ce que vous faites et fier de ce qu'on va encore faire. La boulangerie il fallait la faire ! Et il faut vous dire que nos habitants sont bien contents et quand vous regardez les villages autour de nous, il y en a plus à Neuville, il n'y en a pas à Vimy et il n'y en a pas à Farbus et il n'y en a pas à Thélus. Nous on a une boulangerie, il faut le dire !

Bien un autre point, parce qu'on nous reproche aussi l'absence de transport public dans le village. Oui c'est vrai et on ne peut que le constater. Il y a le « Allobus » qui tourne, et la Zoé (208), elle ne fonctionne pas ? On peut appeler la mairie pour un transport et on vous emmène là où vous devez aller dans un rayon de 15 à 20 km et on va vous chercher ce n'est quand même pas si mal. Au fait, ont-ils voté pour ? Non ils ont voté contre ! Ah oui gratuitement bien entendu gratuitement, je fais remarquer qu'il y a des gens quand même qui font des dons au CCAS. Oui ça existe. Mais voyez-vous la mobilité au cœur du village c'est un dada sur lequel je me suis battu depuis quelques années, de nombreuses années. Vous remarquerez d'ailleurs que lorsque j'ai été traîné dans la boue par La Voix du Nord, le Syndicat Mixte des Transports (SMT) se paye Pierre Sénéchal. Ça reste toujours dans mon bureau d'ailleurs, je n'ai pas vu beaucoup de gens proches du président du SMT et proches donc de leurs opinions politiques venir me soutenir. Alors je suis content aujourd'hui de vous faire de la lecture du courrier d'Artois Mobilités réceptionné le 21/06/2024 :

Monsieur le Maire,

Che Pierre

Vous avez rencontré Monsieur Fabrice Sirop, Directeur Général des services d'Artois Mobilités, Monsieur Jean-Christophe ROBIDET, Chargé d'étude transports en commun et Monsieur Sébastien Casari, Directeur de cabinet de la CALL en mairie le 19 mars dernier afin d'évoquer la desserte en transport en commun de votre commune.

Au cours de cette rencontre, des propositions d'amélioration de l'offre, qui ont reçu votre assentiment, vous ont été présentées.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que, dès le 2 septembre prochain, une navette reliera votre commune à la gare de Vimy à hauteur de 2 allers et 2 retours par jours. Elle sera accessible à l'arrêt « Degréaux ».

Cette navette desservira également les communes de Villers-au-Bois, Carency, Angres et Souchez.

Ses horaires seront calés sur les arrivées et départs TER en provenance ou à destination de Lens et Arras.

En complément, le service à la demande Allobus B qui présentement achemine vos administrés vers Liévin sera prolongé jusqu'à la gare de Lens. 10 allers-retours par jour seront proposés contre 7 allers-retours actuellement.

J'espère que ces aménagements d'offre rencontreront l'approbation des Givenchysois et amélioreront leur mobilité au quotidien.

Des éléments de communication vous seront envoyés fin de mois, dans notre prochaine Newsletter.

Si ça ce n'est pas beau, alors quand on écrit qu'il n'y a pas de transport dans notre village, renseignez-vous avant. Je lève la séance.

Clôture de séance : 20h08

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	BINIENDA LAURENT 	BRUYERE JEROME 
VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVRRARD OLIVIER 	JOEL LAURENT 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	